

# La prison nuit gravement à la santé

■ Les visiteurs constatent tous les jours les séquelles dues aux conditions d'enfermement.

La prison nuit – parfois gravement – à la santé. C'est la principale conclusion qu'on peut tirer du travail de recherche effectué pendant plusieurs mois par l'Association de visiteurs francophones de prison de Belgique. L'ASBL a recueilli les témoignages de visiteurs sur leurs expériences dans la plupart des établissements pénitentiaires de Bruxelles et de Wallonie. Deux médecins, un psychologue et deux infirmières, actifs dans les prisons, ont également participé à une journée de réflexion organisée par les visiteurs sur la réalité sanitaire vécue derrière les barreaux.

## Impact négatif de l'enfermement

Edifiants voire révoltants, ces témoignages(\*) jettent une lumière crue sur la manière dont les détenus sont soignés. Les médecins et les autres soignants font pourtant le maximum, avec les moyens du bord. *“Mais les séquelles dues à l'enfermement, au manque de lumière et les conditions déplorables de vie ont un impact négatif sur la santé des personnes détenues”*, observent chaque jour les visiteurs de prison. Sans compter le manque de docteurs, de psychologues, d'infirmiers..., ainsi que des budgets insuffisants, *“ce qui compromet gravement les soins et leur qualité”*.

D'autant qu'en prison, l'aspect sécuritaire passe toujours en priorité, avant tout le reste.

Ainsi, en cas de “mouvement strict” (une bagarre, un terroriste à la douche, un détenu dangereux en transfert...), toute la prison est bloquée. Un détenu qui appelle à l'aide parce que son codétenu est en train de suffoquer devra parfois attendre plus d'une heure avant qu'on vienne à son secours.

## Il faut un “rapport” écrit

Généraliste à la prison de Saint-Gilles depuis 2006, à raison d'une matinée par semaine, le docteur Pierre Déome est souvent confronté à ces impératifs sécuritaires. *“Pour la visite médicale normale, dans la pratique journalière, les patients rejoignent le médecin dans un petit cabinet aménagé dans chaque aile... Malheureusement, il peut arriver qu'il ne me soit pas possible de voir qui que ce soit le jour de ma visite, à cause d'une action stricte à respecter. Il ne m'est pas toujours possible de revenir une heure plus tard.”*

Pour voir un médecin, le détenu doit d'office remplir une demande écrite (un “rapport”). Et tant pis pour celui qui est analphabète (près d'un détenu sur trois n'a pas son certificat d'études de base, de fin de 6<sup>e</sup> primaire) ou ne connaît pas la langue (42 % des détenus sont étrangers).

## Fracture le vendredi, plâtre le lendemain...

L'accès aux soins pose question. Expérience vécue par un détenu, qui s'est confié à une visiteuse: *“Vous me voyez dans le plâtre ce lundi matin, mais vous sa-*

# 6

## MINUTES PAR DÉTENU

À la prison de Saint-Gilles, il y a régulièrement trente demandes par aile, pour 3 heures de consultation.

vez, c'était vendredi au préau que je me suis cassé le bras. Ils n'ont pas voulu déranger le spécialiste: tu attendras bien demain." (entre la prison et la société) n°5

Le docteur Déome raconte qu'il visite parfois les détenus en cellule. "On qui propose un dossier très complet m'ouvre juste le guichet ou la porte. J'ex- plique au détenu que je ne peux pas le voir le jour même mais que j'ai lu sa demande. [...] S'il y a urgence quand j'interroge le patient, on peut trouver une solution pour qu'il soit examiné ce jour-là ou rapidement. C'est sûr que répondre juste à travers un guichet est inhumain. Cela ne me plaît pas non plus. Mais c'est cela ou rien."

En prison, le temps est compté – mais pas l'attente. A Saint-Gilles, il est régulier de recevoir trente demandes écrites par aile. "Imaginez trente détenus à voir en consultation sur une matinée de trois heures, ça fait six minutes par patient si aucun autre élément n'entrave l'organisation du travail."

Pour garantir aux détenus un accès de soins équivalent à celui auquel ils pourraient prétendre à l'extérieur, les visiteurs de prison plaident vigoureusement pour le transfert des compétences des soins de santé apportés aux détenus du SPF Justice, qui les gère actuellement, à la Santé publique.

**Annick Hovine**

## Épinglé

### La Belgique à nouveau condamnée pour le sort réservé aux internés

**Arrêt.** Mardi, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a, une nouvelle fois, condamné la Belgique parce qu'elle enferme des internés dans des prisons classiques. La Cour a donné raison à huit internés, dans deux affaires. Ces personnes ont commis des délits mais n'ont pas été reconnues responsables de leurs actes. En raison de leur état mental, les juges ont ordonné leur internement en psychiatrie. Faute de places dans des centres spécialisés, ces internés ont été enfermés dans les annexes psychiatriques des prisons, sans sortir pendant des années. L'Etat belge a été condamné à leur verser à chacun 15 000 euros de dommages et intérêts.

**Pas de soins appropriés.** Les annexes psychiatriques ne sont pas en mesure d'offrir des soins appropriés aux personnes qui y vivent, insistent les visiteurs de prison. "Cet environnement n'est pas revalidant. A chaque visite de détenu enfermé dans ces lieux, nous le constatons."

**Peu de sorties.** Le nombre d'internés détenus a pourtant grimpé de plus de 70% en dix ans, passant de 640 à 1100 cas. Et il y a peu de sorties pour les pathologies psychiatriques. **An. H.**

## Repères

### Soins derrière les barreaux

#### 3 centres médicaux.

Sur les 35 prisons belges, en comptant les trois plus récentes (Marche, Beveren, Leuze-en-Hainaut), il y a 3 centres médicaux, à Bruges, Saint-Gilles et Lantin.

#### 230 médecins

(équivalents temps plein) travaillent pour le SPF Justice.

#### 9 annexes

**psychiatriques** sont attachées aux prisons de Forest, Lantin, Leuven Hulp, Mons, Namur, Jamioulx, Gand, Anvers et Merksplas.

#### 1138 internés étaient

**détenus** en 2013, soit 10% de la population carcérale qui devrait être prise en charge dans un hôpital ou un centre de soins mais pas dans une prison.

#### Défense sociale.

L'établissement de défense sociale (EDS) de Paifve accueille les internés, en état de démence, de débilité ou de déséquilibre mental, adressés par les commissions de défense sociale. Une section EDS existe aussi aux Marronniers, hôpital psychiatrique à Tournai. En Flandre, le nouveau centre de psychiatrie légale de Gand est opérationnel depuis fin 2014. Celui d'Anvers le sera en 2016. **An. H.**

# Entré "clean", un détenu sur deux devient toxicomane derrière les barreaux

■ Dans les prisons vétustes, l'hygiène est déplorable. On ramasse des mycoses à la douche.

La situation sanitaire est particulièrement alarmante dans les prisons vétustes, où 11 000 personnes (sur un total de 12 000) s'entassent dans une promiscuité qui ne fait qu'aggraver un état de santé, physique et mentale, déjà peu brillant à l'entrée. Parce que les prisons sont le reflet de la société d'exclusion: on y retrouve d'abord ceux qui, dehors, se débattaient au bas de l'échelle sociale, sans travail, sans logement, avec, déjà, un accès problématique aux soins. Les barreaux n'arrangent rien.

L'hygiène fait forcément défaut dans les cellules confinées, où on vit à trois 23 heures sur 24. "Moi", raconte un détenu, "chaque fois que je vais à la douche, j'ai peur de toucher les murs. Je ramasse des "clous", des mycoses et dès que j'arrive au préau, j'ai mal aux yeux."

## Trois œufs crus pour souper

Si la santé passe aussi par l'assiette, le

budget prévu de 3,68 € par jour par détenu laisse peu de place aux fruits et légumes frais. Certains, qui ont de l'argent, compensent ces carences par quelques achats à la cantine. Pas toujours avec discernement. "Je prends trois œufs crus pour souper, trois fois par semaine", indique un détenu.

La gestion des médicaments en prison est aussi compliquée. "Des détenus sont perplexes devant leur pilulier. Ils ne savent pas exactement ce qu'il contient et ils ne connaissent pas les risques des médicaments", relate une infirmière de la prison d'Ittre. Certains refusent de prendre leurs médicaments. "A-t-on suffisamment expliqué le pourquoi et les effets?"

## Facteur de risque

Selon les statistiques, la prison est le premier facteur de risque pour certaines maladies graves ou spécifiques comme la tuberculose (16 fois plus qu'à l'extérieur), l'hépatite C ou le sida (un risque respectivement multiplié par 7 et 5).

Idem avec les problèmes d'alcool et de

drogues, qui touchent 40% des détenus (contre 6% de la population générale).

## Héroïnomane

Les chiffres concernant l'expérience avec l'héroïne donnent le tournis. Si cinq citoyens sur mille (0,5%) touchent à la blanche, un détenu sur quatre (27%) y goûterait. Médecin à la Commission de surveillance de Lantin, le docteur Paul Massion estime que 70 à 80% des détenus sont toxicomanes. "C'est une catastrophe!"

Il évoque le cas d'une maman d'un enfant de 2 ans incarcérée à Lantin. Toxicomane légère, elle commença à déprimer et à s'automutiler. Mise au cachot, elle a pris toutes sortes de médicaments

pour tenter de se suicider. On l'a transférée à l'hôpital de la Citadelle, dans le coma.

A son retour à Lantin, pour la punir, on l'a remise au cachot. Avant de la faire réintégrer une cellule en duo... avec une toxicomane dure, qui lui a donné tout ce dont elle avait besoin. La maman est devenue héroïnomanne et a perdu la garde de son enfant.

An. H.

**L'hygiène est déplorable. Il reste des cellules sans toilettes. Et des seaux qu'on vide le matin.**